Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Publics et Institutions - U4

Session 2015 • Code sujet : **SPE4PI** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Le revenu de solidarité active et le non-recours (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2015/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Le revenu de solidarité active et le non-recours

L'épreuve étudie le RSA, ses bénéficiaires et le non-recours à cette prestation, présenté comme un enjeu de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les annexes documentent les profils des bénéficiaires, leur santé, leur emploi et leurs conditions de logement, puis exposent les facteurs du non-recours du point de vue des usagers.

Question 1. Montrer en quoi le dispositif du R.S.A. s'inscrit dans le cadre d'une politique transversale pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires.

Le RSA relève d'une politique transversale : il combine lutte contre la pauvreté, soutien à l'activité professionnelle et insertion sociale. Le RSA socle garantit un minimum de ressources, tandis que le RSA activité complète les revenus modestes du travail. Les besoins documentés dépassent le seul revenu : santé, accès aux soins, logement et emploi. La réponse suppose donc de mobiliser plusieurs domaines d'action et des acteurs complémentaires, notamment les départements, les CAF ou la MSA, les services sociaux et les organismes de l'emploi. L'accompagnement peut être adapté à la situation de chaque bénéficiaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le RSA associe soutien financier, incitation à l'emploi et accompagnement social, en réponse à des besoins économiques, sanitaires et résidentiels.

Question 2. Présenter les caractéristiques des bénéficiaires du R.S.A. activité.

Caractéristique des bénéficiaires du RSA activité seul	Donnée
Foyers fin 2013	476 000 ; évolution annuelle : +5,1 %
Santé déclarée bonne ou très bonne	66 %
Au moins une maladie chronique	26 %
Logement ordinaire ; logement propre	99 % ; 89 %
Surpeuplement modéré ; accentué	13 % ; 4 %
Retards de paiement du loyer ; des factures	27 % ; 25 %

Ils disposent généralement d'un logement ordinaire, mais les difficultés financières restent présentes. Pour situer leur profil professionnel, les données de 2010 sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA en emploi indiquent que le temps partiel concerne 69 % des femmes et 32 % des hommes ; plusieurs employeurs, 21 % et 8 %. Ces taux ne sont pas propres au RSA activité seul.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2013, 476 000 foyers bénéficient du RSA activité seul. Malgré l'emploi, une partie connaît des difficultés de santé, de logement et de budget.

Question 3. Expliquer les raisons du non-recours au R.S.A. activité de personnes qui pourraient en bénéficier, puis préciser les conséquences individuelles et collectives de ce non-recours.

Le non-recours peut être une « non-décision » ou résulter d'un arbitrage. Les personnes peuvent méconnaître le RSA, mal évaluer leur éligibilité ou penser qu'il ne concerne que les personnes sans emploi. S'y ajoutent le montant jugé trop faible, la crainte de la stigmatisation ou de perdre d'autres aides, les démarches trimestrielles perçues comme complexes ou intrusives, et l'instabilité des situations. Le risque de devoir rembourser un indu peut aussi décourager.

- **Conséquences individuelles :** perte d'un complément de revenu et aggravation possible de la précarité ou du renoncement à des besoins essentiels.
- **Conséquences collectives :** le RSA lutte moins efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, et les inégalités d'accès aux droits se maintiennent.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le non-recours prive les personnes d'un complément de revenu et réduit l'efficacité du RSA dans la lutte collective contre la pauvreté et l'exclusion.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social, unité Publics et Institutions U4, appartient à la session 2015. Le sujet SPE4PI dure quatre heures et est doté du coefficient 5. Il porte sur le RSA, ses bénéficiaires et le non-recours, à partir de documents statistiques et d'une étude du point de vue des usagers. Il évalue l'analyse de documents, la compréhension des politiques sociales et la composition écrite.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le RSA vise notamment à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en répondant à des besoins sociaux multiples.
- Le non-recours peut être une non-décision, liée à la méconnaissance ou à l'incertitude, ou un arbitrage entre bénéfices attendus et freins.
- Les freins au recours comprennent la complexité des démarches, la stigmatisation, le faible montant perçu et l'instabilité des situations.
- Le non-recours prive les personnes éligibles de sommes attendues et réduit l'efficacité du RSA dans la lutte contre la pauvreté.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez les caractéristiques des bénéficiaires sur les documents et précisez les populations, composantes du RSA et années observées.
- Interprétez les pourcentages en identifiant clairement les groupes comparés et le champ des enquêtes.
- Distinguez les causes du non-recours de ses conséquences individuelles et collectives.
- Structurez votre composition et soignez l'expression, évaluée à 6 points dans le barème.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer le non-recours sans le réduire à un refus volontaire ?

Distinguez la non-décision, liée par exemple à la méconnaissance du dispositif ou au doute sur l'éligibilité, de l'arbitrage entre le bénéfice attendu et des freins comme les démarches, la stigmatisation ou l'instabilité.

Q : Comment exploiter les pourcentages des annexes pour caractériser les bénéficiaires ?

Repérez d'abord la population, la date et la composante du RSA concernées. Comparez ensuite les catégories indiquées et retenez les données pertinentes, sans confondre RSA activité et RSA socle.

Q : Combien de points valent les questions et comment répartir son temps ?

Le barème attribue 13 points à la question 1, 13 à la question 2, 8 à la question 3 et 6 à l'expression-composition, soit 40 points. Répartissez le temps selon ces poids et gardez un moment pour relire.

Q : Que faut-il respecter pour répondre selon les critères du jury ?

Répondez à toutes les parties des consignes, étayez vos propos avec les annexes et reliez les données à une analyse. Le barème évalue aussi l'expression et la composition, auxquelles sont attribués 6 points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2015/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2015 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.